

Monsieur

Estant le grand mayeur de Liege retourne
au traicté avecq lui de la prebende de son
fils lequel desirant faire servir a vos vrs
est content de faire resigner la prebende
de son fils sur pension de quatrecentz fls
(comme il demande) oy. pourra de un plus
amplément traicté avecq lui, et desireroit
estre assigné sur quelque clostere du pays
de Liege pourquoy s'ira aise que les
habitez de quelqz vrs villages imprié
de dieu, feront bien se plaisir estant sur
assoury de rien perdre, et si le monsig^r
Le Conte Adolp^s est de tout resolu pour
mieux bestinguer le tout, fera bien d'envoy
et quelqunz ydsi avecq commandement et
et plain pouvoir pour deposseder le tout et
retourner le clostere, et seroit requis d'avoit
promission d'icel^l Seigneur Conte, ad acceptand
duy permutandum in pensionem reserbandum
in amplissima forma. Et advenant le cas
qu'on s'ira tenir une autre prebende de Liege
au fils d'icel^l mayeur, on lui remettant la
mesme, on seroit quit de la pension, avecq
payement du rachat esbon priant a vos vrs
me laisser s'avoit sur ce son intention et volente
Le doyen de Liege Croyssbeck est aussi retourne
depuis deux jours de Rome, qui penseroit tenir
un bon party, pourquoy l'onpe attendre non
peutrait (peut estre) inutilement

Quand a Monsie^r de Liege, nous avoit
guez done quelque grand espoir d'amendement
mais s'ensuyv^t arriere come par avant et est
resté vng vaisseau tresfragil, Dieu nous
vienne assister

A qui se prie de donner a v^{re} et a
accomplissement de ses hautes desirs, sans
tres humblement les mains jointes de
Liege ce xxij^e de novembre 1561

De vostre v^{re}

Tres humble respectueux serviteur
Wynand de Wijnarda

A Monsieur

Le sieur Le prince
d'Orange

